

La Ferté Gaucher, le 11/05/2026

Référence : Réf-2026-63

Affaire suivie par le service GEMAPI

ww.gemapi@smage2morin.fr.

Objet : Autorisation d'accès à votre propriété pour réalisation de diagnostic dans le cadre de l'opération d'atténuation des inondations et de renaturation du Grand Morin sur le secteur du Moulin Guillaume

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE) a lancé rapidement une opération pour améliorer la gestion des rivières et prévenir les inondations sur le secteur de Crécy-la-Chapelle, Villiers-sur-Morin et Couilly-pont-aux-Dames suite à la rupture du déversoir des Moulins Guillaume et Martigny qui s'est produite le 11 avril 2026.

Ce projet vise à définir précisément l'état du déversoir, mais aussi de l'écosystème du Grand Morin et des zones humides qui se situent à proximité afin de pouvoir proposer des solutions les plus adaptées et pérennes pour le contexte local. Les objectifs incluent la protection des populations contre les inondations, la restauration des rivières et la valorisation du patrimoine lié à l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, dans un premier temps, une mission d'étude de faisabilité a été confiée au prestataire CE3E. Dans le cadre de la réalisation de cette étude, **plusieurs prestations doivent avoir lieu entre fin mai et septembre 2026 :**

- **des investigations de terrain par CE3E ;**
- **des relevés topographiques dont le prestataire reste à définir ;**
- **des inventaires de zones humides par ARTELIA.**

Ces relevés permettront d'améliorer les connaissances du territoire pour proposer les aménagements les plus adéquats sur ce secteur selon les résultats. Concernant les inventaires de zones humides, ils permettront également d'affiner les connaissances sur les zones humides locales et donc d'être plus précis que le périmètre de pré-localisation de zone humide du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin. **Ces prestations nécessitent l'accès ponctuel à vos parcelle(s) privée(s) listée(s) en fin de courrier.**

Ainsi, afin de contribuer au bon déroulement de cette opération, **nous vous remercions par avance de laisser les équipes de nos prestataires réaliser ces inventaires et de leur réserver un bon accueil**. Si vous avez des questions, si vous rencontrez des difficultés pour nous donner accès ou si il y a des contraintes particulières à respecter, nous vous remercions par avance d'**avertir nos services avant le 29 mai 2026** à l'adresse e-mail suivante : **ww.gemapi@smage2morin.fr**.

Enfin, si vos parcelles sont exploitées, merci d'en informer également les exploitants agricoles concernés et avec leurs accords nous transmettre leurs coordonnées.

À la suite de ces inventaires, les propriétaires et exploitants locaux qui seraient concernés par des travaux feront l'objet d'un échange spécifique.

En vous remerciant par avance pour votre coopération, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin reste à votre entière disposition pour tout complément d'information si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, le Directeur des Services Techniques



Emmanuel PRANAL